

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 123-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.156

Déposée le: 01.05.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)
Gullotti (Tramelan, PS)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: 846/2019 du 14 août 2019
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Soutenir le sport de masse: de la parole aux actes

Le Conseil-exécutif est chargé d'augmenter les moyens financiers du service du sport de l'OSSM pour lui permettre de remplir sa mission en termes de soutien à l'organisation de camps, en particulier de camp de ski.

Développement :

Le service du sport est une unité de l'Office de la sécurité civile, du sport, et des affaires militaires (OSSM). Sur son site internet, nous pouvons lire les éléments suivants :

- « nous assumons et contrôlons toutes les tâches déléguées au canton relatives... au sport.... »
- « nos activités encouragent l'esprit de milice dans les domaines du sport.... »

- « nous favorisons le sport populaire et promouvons ainsi la santé de la population »
- « nous sommes un partenaire cantonal fiable et respectueux pour les domaines... du sport... »

Or, suite aux mesures prises par le Grand Conseil à la fin 2017 dans le cadre du programme d'allègement 2018, ce service s'est vu amputé de moyens financiers disponibles pour soutenir l'organisation des camps « Jeunesse et Sport ».

C'est la mesure 46.4.2 qui demandait précisément entre autres choses :

- A partir de 2018, l'offre de cours Jeunesse et Sport (JS) diminuera d'environ 20 pour cent.
- A partir de 2019, l'offre de camps pour la promotion de l'activité physique des enfants et adolescents sera réduite, voire supprimée.

Cette mesure est en totale contradiction avec la volonté exprimée par le Grand Conseil en adoptant, plus tard il est vrai, une stratégie du sport ambitieuse qui devrait faire la part belle au sport de masse ! Les fameux slogans tels « BE bouge, BE passionne ou BE enrichit » semblent pour le moins vides de sens. Sous le chapitre « promouvoir de nouvelles disciplines et activités sportives », une des mesures préconisait :

- Le canton de Berne maintient à un niveau modéré les frais de cours facturés aux personnes participant aux formations et perfectionnement JS. Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 100 000 francs par an.

En clair, pour continuer à soutenir entre autres l'organisation de camps, le canton devra débours 100 000 francs. Alors que nous avons voté un budget 2019 qui prévoit un excédent de plus de 120 millions, il semble possible de pouvoir libérer ce montant sans mettre en danger l'équilibre budgétaire.

Cette situation est encore plus aberrante dans le Jura bernois, puisque cet office participait, avec les cantons de Neuchâtel et du Jura, à l'organisation de divers camps pour les jeunes francophones de l'arc « BEJUNE ». Grâce à cet apport, les trois cantons partenaires pouvaient par exemple proposer des semaines de ski à des conditions supportables pour les familles qui ne peuvent pas s'offrir de vacances de ski. Mais, depuis 2019, la situation a changé et cet office ne peut plus soutenir financièrement et/ou proposer ces camps J+S. Résultat : le canton de Berne ne participe plus financièrement à l'organisation – ce qui renchérit évidemment le coût de ces semaines – et les jeunes jurassiens bernois qui voudraient participer comme par le passé à un tel camp doivent désormais payer pour ainsi dire le double des années précédentes, soit plus de 500 francs ! Exemple précis : camp de ski JS organisé durant les vacances de Pâques 2019, au moment de l'inscription la participation financière des jeunes s'élevait à 370 francs. Or, suite à un correctif, ce montant est revu à la hausse, les jeunes Bernois devront payer 560 francs ! Nous peinons à comprendre la pénalité infligée aux jeunes issus du canton de Berne qui voudraient continuer à fréquenter ces camps, puisqu'ils devront s'acquitter d'un montant beaucoup plus élevé que leurs homologues neuchâtelois ou jurassiens.

Nous demandons au gouvernement de prévoir les montants nécessaires à la poursuite de l'organisation de camp JS.

Motivation de l'urgence : l'organisation de tels camps se fait de nombreux mois à l'avance. Si la situation pouvait changer pour les camps 2020, il faut traiter cette motion encore cette année !

Réponse du Conseil-exécutif

La motion associe deux types de mesures qu'il convient toutefois de distinguer clairement. Il s'agit des cours Jeunesse et sport (J+S), d'une part, et des camps de sport pour jeunes, d'autre part.

Jusqu'à fin 2018, le canton de Berne proposait des camps de sport (d'été et d'hiver) destinés aux jeunes, dont certains en collaboration avec des prestataires privés et les cantons de Neuchâtel et du Jura. En voici les statistiques de fréquentation :

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de camps	16 (12 a, 4 f)	15 (11 a, 4 f)	14 (10 a, 4 f)	13 (9 a, 4 f)	4 (0 a, 4 f)
Jeunes y participant	346	318	325	305	64
Venant du canton de Berne	326	275	300	247	39

L'objectif de la présente motion est notamment d'offrir à nouveau aux jeunes du Jura bernois la possibilité de participer à des camps de ski à un prix avantageux. Sur ce point, il faut savoir que, par le passé, le canton de Berne ne proposait pas lui-même de tels camps dans le Jura bernois, mais qu'il soutenait la participation à ceux organisés par les cantons du Jura et de Neuchâtel. Or, au cours des cinq dernières années (2014-2018), seules deux personnes habitant le canton de Berne ont profité de cette offre, comme le montre le tableau ci-après :

Nombre et provenance des jeunes participant aux camps de ski BEJUNE

	BE	JU	NE
2014		45	1
2015		35	1
2016		65	7
2017	2	55	10
2018		36	11

En prenant connaissance du programme d'allègement 2018 (PA 2018), le Grand Conseil a manifesté sa volonté le 5 décembre 2017, par 100 voix contre 30 et 17 abstentions, de renoncer à soutenir financièrement les camps de sport pour jeunes. Lors des délibérations sur le PA 2018, une demande de modification portant sur l'abandon de mesures d'économie dans le domaine du sport a été rejetée par 75 voix contre 69 et deux abstentions.

De ce fait, le Conseil-exécutif estime que la suppression du soutien financier aux camps de sport pour jeunes est conforme à la volonté du Grand Conseil. Par suite de ces décisions, le nombre de camps a fortement diminué en 2018 déjà (voir statistiques de fréquentation ci-dessus). La

réintroduction du soutien précité entraînerait, pour le canton de Berne, une dépense annuelle d'au moins 90 000 francs.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif rappelle que la mesure citée par le motionnaire, figurant à titre illustratif dans la stratégie sportive du canton de Berne, concerne les formations et perfectionnements de J+S et non les camps de sport pour jeunes. Au cours des délibérations sur le PA 2018, le Grand Conseil a en effet adopté une déclaration de planification demandant, pour les cours susmentionnés, une augmentation des frais d'inscription de dix francs par personne et par jour afin de générer des recettes supplémentaires de 100 000 francs.

Le 7 juin 2019, le Conseil fédéral a communiqué son intention de créer les bases légales permettant de faire passer la subvention maximale J+S pour les camps de 7,60 francs à 16 francs par personne et par jour. Le Conseil-exécutif se félicite de cette décision, qui aidera les organisateurs de camps de sport à réduire la finance d'inscription des participants. Cela signifie toutefois que les camps de sport J+S devront être dûment annoncés et faire l'objet d'un décompte.

Au vu de ce qui précède, mais aussi du fait que le budget ne prévoit pas de moyens pour la réintroduction du soutien financier aux camps de sport pour jeunes et que de tels moyens ne sauraient être dégagés par d'autres économies dans le domaine du sport, le Conseil-exécutif s'entient à la mise en œuvre du PA 2018 et propose le rejet de la motion.

Destinataire

- Grand Conseil